

BASSENS

Une alchimie d'opposants

CEREXAGRI Près d'une centaine de personnes du monde associatif, politique ou citoyen : le projet de conditionnement du méthyl parathion, toujours en instruction, fédère... contre lui

YANNICK DELNESTE

ydelneste@sudouest.com

Ils avaient prudemment disposé une trentaine de chaises devant la table des intervenants. Et ont donc été les premiers surpris du succès de la réunion : le syndicat des riverains de la Roseraie et les militants d'Europe Écologie ont rassemblé mercredi soir une petite centaine de personnes dans la salle des fêtes de Bassens. Le sujet se trouvait quelques centaines de mètres plus bas : l'atelier d'encapsulation de méthyl parathion que l'entreprise Cerexagri désire installer sur son site.

Plus que l'affluence à une réunion finalement très peu annoncée, c'est la variété de l'assistance qui était notable. Les associations tout d'abord sont venues en nombre : la Sepanso, Sabarèges, les Amis du fleuve, Greenpeace, le collectif des associations de la presqu'île d'Ambès... Intéressant de voir aussi des militants politiques : outre Europe Écologie et les Verts qu'on avait vus devant Cerexagri pendant la campagne des Européennes, l'été avu arriver le MoDem par exemple dont Adrien Debever a proclamé le soutien à la cause anti-méthyl.

Mairie : des hauts et débats

Des élus PS d'Ambarès ou d'Artigues étaient là aussi. On remarquait Jacqueline Madrelle, femme et assistante parlementaire de son sénateur de mari : « Je suis venue en tant que citoyenne concernée », mais son époux ayant été évoqué, elle tenait à préciser qu'il était « très impliqué » sur le dossier et qu'une demande de question orale au Sénat avait été déposée.

Côté mairie de Bassens, l'élue communiste Christiane Aleu rappelait son opposition depuis le début, le premier vote du Conseil bassenais ayant été favorable d'une courte tête en mars (1). « Il y a aussi 30 emplois sur le site et il ne faut pas l'oublier », soulignait M^{me} Aleu. Jean-Pierre Turon était représenté par sa



Les débats sur la forme à donner au mouvement d'opposition au méthyl parathion. PHOTOD

directrice de cabinet, Cécile Boucard, qui rappelait la deuxième délibération prise par le Conseil en juillet sur Cerexagri : le refus du conditionnement du méthyl parathion, la suggestion d'une exploitation d'un autre produit autorisé en Europe celui-là et l'avis défavorable à toute extension liée au projet des servitudes d'utilité publique. « Le maire a rencontré récemment le directeur de Cerexagri, le secrétaire général de la préfecture et le directeur de la Drire (2) sur le sujet », précisait-elle. « C'est le premier vote, consigné dans le rapport d'enquête publique, qui aura le plus de poids », lui objectait-on du côté des associations habituées à ce genre de dossier.

Nouveau collectif

Après que l'on a rappelé une nouvelle fois les dangers de cet insecti-

cide hautement toxique (par inhalation ou ingestion) et interdit d'utilisation en Europe depuis 2003, il s'est agi de savoir quelle forme donner à ce rassemblement opposé au projet de Cerexagri. Intégrer une structure existante et compétente comme le collectif de la presqu'île d'Ambès au risque d'être moins lisible dans l'urgence ou fonder sa propre coordination qui aura l'avantage et l'inconvénient de la fraîcheur ? La question a été débattue pendant deux heures, au risque de décourager certains qui quittaient la salle, lassés...

La création d'un nouveau collectif autour des riverains était finalement décidée, « auquel sera associé celui de la presqu'île d'Ambès », précisait Charles Attard, animateur de la soirée et trésorier du syndicat des riverains de la Roseraie. Les actions seront décidées en aval, la première

étant déjà dans les têtes : sensibiliser la préfecture...

(1) 12 voix pour, 10 abstentions, sept contre au sein d'une assemblée issue d'une seule et même liste électorale en 2008.

(2) Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

OÙ EN EST-ON ?

Après le rapport d'enquête publique (favorable, assorti de trois recommandations), le dossier Cerexagri est en instruction dans les services de l'État. De mi-rebondissement, assez classique sur ce genre de sujet « très sensible » : la Drire a commandé une tierce expertise qui est en cours de réalisation. Dans quelques semaines, le comité départemental des risques technologiques (Codert) devrait être en mesure de rendre son avis. Le préfet, en suite, prendra sa décision.